

PROGRAMME

8h45–9h15 : Accueil / café

9h15–9h45 : Propos introductifs

M. Jean-Yves LE GALL, Président du CNES
M. Patrick GANDIL, Directeur général de la DGAC

9h45–10h30 : Retour sur le droit aérien et le droit de l'espace

- Approche comparative des grands principes du droit aérien et du droit de l'espace
Pr. Vincent Correia, IDEST/Université Paris-Saclay et Pr. Philippe Achilléas, IDEST/Université Paris-Saclay
- Le droit aérien et le droit de l'espace dans la diplomatie française
Emmanuel Bourdoncle, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

10h30 –10h45 : Pause-café

10h45–12h30 : Le droit aérien comme modèle face aux évolutions des activités spatiales dans le contexte des utilisations économique et militaire de l'espace

Présidence de session : Alain de Boisséson, CNES

10h45–11h : De l'armée de l'air à l'armée de l'air et de l'espace

- Cadre de l'utilisation militaire de l'espace aérien et de l'espace extra atmosphérique et nouvelle gouvernance de la Défense
Commissaire Jérémie Ayadi, conseiller juridique au Commandement de l'espace

11h–11h45 : De l'aérodrome au port spatial

- Le cadre juridique national et européen relatif aux aérodromes
Michel El Maari, DSAC-ERS
- L'encadrement des opérations de lancement au Centre spatial guyanais
Sébastien Fourest, CNES et Clémence Lambrecht, CNES
- La réglementation des ports spatiaux : le point de vue de l'industriel
Eloi Petros, ArianeGroup

11h45–12h30 : De l'astronaute au passager aéro-spatial

- Le traitement juridique et médical de l'humain dans les activités *aéro-spatiales*
Nastasja Schnorfeil-Pauthé, DGAC et Dr. Patrice Guillemautot, DSAC/MED
- Les personnes privées à bord de l'ISS : vers un régime du passager spatial
André Farand, IDEST/Université Paris-Saclay (ancien chef des services juridiques des programmes de l'ESA)

12h30–14h : Déjeuner sur place

14h–15h30 : L'encadrement juridique des nouvelles applications aux confins de l'aviation et du spatial

Présidence de session : **Nathalie Domblides, DGAC**

14h–14h45 : Perspectives d'encadrement juridique des vols suborbitaux, des systèmes de lancements aéroportés et des véhicules expérimentaux

- La réglementation des vols suborbitaux point-à-point : le point de vue de l'industriel
Marc Valès, Dassault Aviation
- La réglementation des nouvelles applications : l'exemple du Royaume-Uni
Paul Cremin, Department for Transport, Royaume-Uni
- Comment encadrer les activités émergentes entre aviation et spatial ?
Alban Duverdier, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

14h45–15h30 : Perspectives d'encadrement juridique des plateformes à haute altitude (HAPS)

- Les HAPS : risques et opportunités
Patrice Desvallées, DGAC
- Le cas Stratobus : à mi-chemin entre drone et satellite
Yannick Combet, Thales Alenia Space
- Les perspectives de réglementation des usages des HAPS
Cécile Gaubert, Gaubert Avocat

15h30–15h45 : Pause-café

15h45–17h : Table ronde : Interface et interactions entre la gestion du trafic aérien et la gestion du trafic spatial

Présidence de session : **Willy Mikalef (Bird&Bird)**

- Quelle articulation juridique entre activités aériennes et opérations spatiales : la prise en compte de l'espace aérien dans l'accès à l'espace extra atmosphérique
- L'ATM comme modèle du STM - vers un régime de gestion du trafic spatial ?
Quels risques pour les aéronefs et les satellites ?

Pascal Sénard, DSNA

Sébastien Fourest, CNES

Laurent Francillout, CNES

Loïc Amiard, Airbus Defence and Space

Jean-François Bureau, Eutelsat

Thomas Welter, ANFR

17h : Conclusion du colloque

- Activités aériennes et activités spatiales : enjeux de gouvernance internationale
Armel Kerrest, Professeur émérite à l'Université de Bretagne Occidentale
- Clôture de la journée Boris Bernabé, Doyen de la Faculté de droit de l'Université Paris-Saclay